

Règlement de subsidiation CDM 2020

Version du 29-05-2019 – Statut : Approuvé par le CA (final)

Ce règlement complète le règlement de sélection classique et duplicate pour les Championnats du Monde en 2020.

1. Principe

- 1.1. Les premiers joueurs sélectionnés de chaque catégorie sont subsidiés. Il s'agit, pour l'Élite classique, des trois premiers ; pour l'Élite duplicate, des deux premiers espoirs, des dix premiers seniors, des trois premiers vermeils et du premier diamant. Il y a six subsides attribués pour les catégories jeunes
- 1.2. Tout joueur subsidié se voit attribuer un montant de base de 150 euros et un montant additionnel maximal de 250 euros en fonction de son implication dans les activités de la fédération.
- 1.3. Pour les jeunes, un subside complémentaire est ajouté en fonction des moyens réservés aux jeunes (notamment le subside CDM FISF). Le Conseil d'administration valide ce subside à la fin de la période de référence.
- 1.4. Pour les Jeunes, le montant prévu pour la prise en charge du Séjour des Jeunes par la Fédération est toujours déduit du subside total à verser. Si le subside alloué ne couvre pas le coût du Séjour, le Jeune sera informé qu'il doit y contribuer à hauteur de la somme manquante.
- 1.5. La période de référence, la liste des activités et leur poids respectif sont définis par le Comité directeur et sont énumérés en fin de règlement. Le Comité Directeur peut modifier ces critères à tout moment si la situation l'exige.
- 1.6. Le pourcentage total de participation d'un joueur aux activités détermine le montant additionnel réel, avec un maximum de 100%.

2. Report de subside

- 2.1. Si un joueur refuse sa sélection, le droit au subside est reporté sur le premier joueur sélectionné non subsidié, dans l'ordre de la liste de sélection concernée (classique ou duplicate) toutes catégories confondues.
- 2.2. Le montant additionnel reporté est calculé en fonction de la participation du joueur qui bénéficie de ce report.
- 2.3. Le report d'un subside est limité à la liste de sélection, hors réserve.

3. Critères limitatifs

- 3.1. Un seul subside FBS de sélection est alloué par joueur.
- 3.2. Le joueur participe entièrement à la compétition des championnats du monde pour laquelle il accepte sa sélection, sinon le subside doit être remboursé.
- 3.3. Si la FISF ou la FBS subsidie ou défraie le joueur pour la durée des Championnats du Monde mêmes, le subside FBS est diminué du montant correspondant.
- 3.4. Le Conseil d'administration peut régler de manière spécifique les cas particuliers.

CRITÈRES ADULTES – maximum 100%			
Période de référence : du 1 ^{er} juin 2019 au 31 mars 2020			
Activité	Poids	Max	Précisions
Participation à l'organisation d'une activité de promotion du Scrabble	10%	20%	Suivi par : Commission d'Information et de Promotion Exemple : Salon Educ, Brussels Games Festival, Jeu T'aime, et toute activité de promotion identifiée comme telle => contacter la CIP (cip@fbsc.be) pour y participer.
Participation en tant - qu'organisateur à une compétition de la fédération en Belgique - en tant que juge-arbitre, arbitre adjoint ou assesseur, <u>en déplacement</u> .	10%	40%	Suivi par : CCRC et CI Liste des compétitions : voir ci-dessous. Contacter ccrc@fbsc.be pour proposer votre aide. S'il y a trop d'offres d'aide pour une compétition, un tirage au sort sera organisé en dernier ressort. Une participation fractionnée peut être envisagée (par exemple : présence à la moitié = moitié du pourcentage). Interclubs : voir avec votre responsable de club.
Participation en tant que joueur à une compétition homologuée individuelle en Scrabble duplicate en Belgique (voir exceptions)	5%	50%	Suivi par : CCRC Exceptions : les compétitions suivantes : - simultanés de Belgique - simultanés des jeunes - rondes de qualification pour la Coupe de Belgique - les compétitions éclatées (mercredi du BRA-QUA, STA-GIB-BAN) entrent en ligne par 12, à savoir que 12 de ces parties équivalent une compétition.
Participation en tant que joueur à une compétition homologuée en Scrabble Classique en Belgique	5%	20%	Suivi par : CCRC

CRITÈRES JEUNES - maximum 100%			
Période de référence : du 1 ^{er} juin 2019 au 31 mars 2020			
Activité	Poids	Max	Précisions
Participation au weekend des jeunes/championnat de Belgique		30%	Une participation partielle est possible.
Participation à une manche du Challenge des Jeunes	10%	60%	
Participation à un événement de promotion avec la CJ	10%	30%	Voir plus haut + opération gaufres, etc. Contacter la CJ.

Liste des compétitions entrant en ligne de compte pour la participation à l'organisation

- Les interclubs en tant que juge-arbitre ou juge adjoint en déplacement
- Les interclubs en tant qu'assesseur en déplacement
- Tout championnat de Belgique organisé par la FBS
- Le Festival de Belgique (décompte par compétition)
- Les simultanés mondiaux.
- Les F-estivales